

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	13
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2023-25

Séance du 08/11/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le huit novembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le trente octobre deux mille-vingt-trois.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Formant la majorité des membres en exercice.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT			X	Alain Perrot
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE			X	Roger Journet
Monsieur Fabien GALLICE			X		Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Raymond VAGNON	X				Monsieur Robert EYRAUD			X	Alain Perrot
Monsieur Mathias LAVOLE			X		Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur GENTIL Pascal			X		Monsieur BOURDIER Gilles			X	

Etude stratégique de la ressource en eau et du changement climatique : demande de financement.

Annule et remplace la délibération CS-2022-16 du 23/03/2022

CONSIDERANT QUE : Le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette a été signé en 2022 :

M Le Président :

- **RAPPELLE** la volonté du syndicat de poursuivre les actions en faveur de la ressource en eau et du changement climatique inscrit au SDAGE.
- **INDIQUE** que le SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône Méditerranée Corse incite les collectivités porteuses de contrat de milieu à définir un plan de gestion stratégique de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.
- **EXPOSE** que cette action a pour objectif de définir un plan pluriannuel d'actions prioritaires partenariales de protection, de restauration et de gestion de la ressource en

eau à l'échelle d'un bassin versant. Quelle est la vulnérabilité des milieux et des usages du territoire ? les Scénarios d'évolution possibles.

- **INDIQUE** que le montant estimatif est de 422 130 € TTC (tranche ferme : 302 820 € TTC et tranches optionnelles 119 310 € TTC) et que l'ensemble de ces dépenses sera imputé à l'article 617 en section de fonctionnement.
- **PROPOSE** de définir un plan de gestion stratégique de la ressource en eau du bassin versant Guiers-Aiguebelette d'ici, pour une mise en œuvre sur la période 2022-2026.
- **PROPOSE** de solliciter les aides des financeurs les plus élevées possibles.
- **PROPOSE** de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau et des Conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (demandes de subvention et conventions partenariales).

Fait et délibéré en séance, le 08/11/2023

Le secrétaire de séance
Williams Dufour



Le Président
Jean-Louis Reynaud



Publiée le : 14/11/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 14/11/2023

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.